



TEXTE ADOPTÉ n° 209
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

12 décembre 2018

PROPOSITION DE LOI

*visant à sécuriser l'exercice des praticiens
diplômés hors Union européenne,*

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **1386** et **1451**.

Article unique

Au deuxième alinéa du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007, l'année : « 2016 » est remplacée par l'année : « 2018 » et l'année : « 2018 » est remplacée par l'année : « 2020 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 2018.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

ISBN 978-2-11-144473-7



9 782111 444737

ISSN 1240 - 8468